

# Règlement interne du Hackathon « Zéro Gachi Challenge »

*Agir aujourd'hui pour sécuriser demain !*



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



Mai 2025

## **Règlement interne du Hackathon « Zéro Gachi Challenge »**

**Programme** : Renforcement des capacités en consommation responsable et accompagnement des jeunes dans la Prévention, Réduction et Gestion des Pertes et Gaspillage Alimentaire (PRG–PGA).

**Hackathon** : Zéro Gachi Challenge.

**Organisateur** : Caisse des Dépôts et Consignations.

**Baillleur de fonds** : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

**Partenaires** : Municipalité de la Goulette ; Municipalité de Tunis.

**Date de publication** : 26/05/2025

## **1. Préambule**

En Tunisie, les systèmes alimentaires urbains sont mis à rude épreuve par l'urbanisation rapide, la croissance de la demande, la hausse des prix et les crises récentes (COVID-19, conflit en Ukraine). Ces facteurs menacent la sécurité alimentaire et accroissent la pression sur les ressources naturelles.

Les pertes et gaspillages alimentaires (PGA) représentent un enjeu national prioritaire. Une étude FAO-INC de 2020 révèle que 41,5 % des ménages de Tunis attribuent le gaspillage à l'achat excessif, 29,3 % jettent leurs restes et 65,5 % perçoivent un niveau élevé de PGA

Dans ce contexte, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), gestionnaire du programme « Renforcement des capacités en consommation responsable et accompagnement des jeunes dans la Prévention, Réduction et Gestion des Pertes et Gaspillage Alimentaire (PRG-PGA) », financé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), organise un Hackathon national pour les meilleurs projets d'investissement visant la prévention, la réduction et la gestion des pertes et du gaspillage alimentaires. Le présent règlement définit les conditions d'organisation, de participation, de sélection et de déroulement du Hackathon, afin de garantir transparence, professionnalisme et équité.

## **2. Objectifs de l'action**

### **2.1 Objectif général de la formation des jeunes investisseurs**

Cette action vise à outiller les jeunes porteurs de projet des compétences techniques, entrepreneuriales et stratégiques nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de modèles économiques durables. À travers des modules de formation sur l'élaboration de business model (BM), l'étude de marché, la rédaction de business plan (BP), les techniques du pitch et sur l'économie circulaire et gestion des déchets organiques, les participants auront la capacité de structurer des initiatives à fort impact pour la PRG et PGA.

### **2.2 Objectifs spécifiques du Hackathon**

Le Hackathon a pour finalité de détecter, valoriser et récompenser (10) dix initiatives innovantes, puis de distinguer les (3) trois meilleures propositions afin de renforcer leur visibilité et leur capacité de déploiement. Le Hackathon vise à encourager les initiatives entrepreneuriales en faveur de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

## **3. Domaines d'intervention et critères d'éligibilité**

Le Hackathon se concentre exclusivement sur des projets dont la thématique principale porte sur la prévention, la réduction ou la gestion des pertes et gaspillages

alimentaires. Sont ainsi concernées les solutions liées à l'optimisation des circuits de distribution, la valorisation des sous-produits, l'anticipation de la demande, ou toute approche innovante dans le champ de l'économie circulaire appliquée à l'alimentation.

Les candidats (individuels ou groupes de 2 à 3 personnes) doivent remplir les conditions suivantes pour le pré-sélection :

- Être âgé(e)s de 18 à 35 ans et résider sur le territoire national.
- Soumettre un dossier conforme aux instructions (formulaire, résumé du projet).
- Proposer un projet en phase d'idéation, de preuve de concept (POC), ou une idée s'inscrivant dans le périmètre thématique défini.

**Remarque :** Tout dossier hors thématique sera systématiquement rejeté lors de la phase de pré-sélection.

### **3.1 Incompatibilités de candidature**

Ne peuvent pas concourir :

1. Les membres du jury et les experts sollicités pour ce Hackathon et leurs familles (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).
2. Les employés de la CDC, du FAO ainsi que les employés des municipalités partenaires impliqués dans l'organisation ou le suivi du Hackathon.

## **4. Modalités de participation**

Les candidatures s'effectuent via un Appel à candidatures publié du « date de lancement » au « date limite de dépôt », relayé sur le site officiel et les réseaux sociaux des municipalités partenaires, de la CDC et de la FAO. Un lien vers le formulaire de participation sera mis à disposition lors de la publication de l'appel à candidature : ([lien du formulaire](#)).

Chaque candidat ou groupe de candidats doit remplir ce formulaire en ligne en fournissant :

- Les informations générales sur le promoteur ou le groupe (identité, coordonnées, expérience).
- Une description détaillée du projet ou de l'idée.
- L'impact potentiel attendu (réduction des PGA, population ciblée).
- Les éléments d'innovation apportés par la solution.
- Une évaluation de la faisabilité technique et opérationnelle.
- Les aspects de durabilité (économique, sociale et environnementale).

La phase de pré-sélection sera basée exclusivement sur les informations renseignées dans ce formulaire. Tout dossier incomplet ou hors thématique sera rejeté à cette étape.

## 5. Étapes de sélection et d'évaluation

Après la clôture de la date limite de participation au Hackathon via le formulaire (voir section 4), le processus se déroulera comme suit :

- **Pré-sélection** : vérification de la conformité à la thématique des dossiers soumis via le formulaire. (10) dix projets finalistes sont retenus. Il est à noter que chaque projet peut avoir un maximum de trois coéquipiers.
- **Annonce des candidats pré-sélectionnés** : envoi d'une notification par mail avec consignes pour la phase suivante, incluant également le calendrier détaillé des formations prévues pour les candidats sélectionnés.
- **Dépôt du dossier final de candidature** : chaque équipe finaliste soumet le dossier détaillé (composition détaillée en section 6) avant la date limite fixée dans le calendrier indicatif dans la section 10.
- **Évaluation des dossiers** : analyse approfondie de chaque dossier final selon les critères de sélection (section 7) pour établir un classement.
- **Pitch oral** : présentation du projet (10 minutes de pitch suivies de 10 minutes de questions) devant le jury, suivie de la délibération pour désigner les trois lauréats.

## 6. Composition du dossier de candidature

Après la présélection, chaque finaliste doit soumettre un dossier détaillé comprenant :

- Un résumé technique décrivant la solution, ses étapes de mise en œuvre et son impact attendu.
- Un business model (BM) structuré, mettant en évidence la chaîne de valeur et les flux économiques.
- Un business plan (BP) complet, avec hypothèses financières et plan de financement et une étude de marché présentant l'analyse de l'environnement, la concurrence et les tendances.

Ce dossier sera exigé après la participation aux ateliers de formation et en vue du pitch final devant le jury.

## 7. Critères de sélection

Les dossiers et pitches sont évalués selon cinq axes pondérés :

- Qualité et faisabilité technique de la solution (30 %) ;
- Impact environnemental et social attendu (25 %) ;
- Viabilité et solidité du business plan (20 %) ;
- Caractère innovant et reproductibilité du projet (15 %) ;
- Qualité du pitch et capacité à convaincre (10 %).

## 8. Composition du jury

Le jury se compose de :

- Un(e) représentant(e) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- Un(e) représentant(e) de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Un(e) représentant(e) de chaque municipalité partenaire, à savoir celles de La Goulette et de Tunis
- Un(e) expert(e) en économie circulaire et gestion des déchets alimentaires.

## 9. Attribution des prix

Trois prix seront attribués aux trois premiers lauréats :

1. **Premier prix** : un laptop haute performance et une tablette pour chaque membre de l'équipe.
2. **Deuxième prix** : un laptop haute performance et une tablette pour chaque membre de l'équipe.
3. **Troisième prix** : un laptop haute performance. et une tablette pour chaque membre de l'équipe.

Les gagnants bénéficieront également d'une visibilité renforcée lors d'événements et de publications liées au programme.

## 10. Calendrier indicatif

| Étape   | Date   |
|---|--|
| Lancement de l'appel à candidature                    | 26/05/2025   |
| Clôture des dépôts des candidatures via le formulaire | 08/06/2025   |
| Annonce des finalistes                                | 13/05/2025   |
| Ateliers de formations                                | 2 journées comprises entre le 16/06/2025 et le 21/06/2025. |
| Dépôt du dossier final de candidature                 | Du 16/06/2025 au 21/06/2025                                |
| La tenue du Hackathon                                 | 30/06/2025   |

**Remarque : Le comité d'organisation du Hackathon national « Zéro Gachi Challenge » se réserve le droit de modifier les dates du calendrier. Il informera les candidats via son site internet de toute modification relative au déroulement du Hackathon.**

## **11. Engagements des candidats**

En soumettant leur candidature, les participants s'engagent à accepter sans réserve les termes et conditions du présent règlement. Ils garantissent sur l'honneur l'exactitude et la sincérité des informations fournies, toute omission ou erreur entraînant l'annulation du dossier. Ils s'engagent à accepter les décisions du jury sans recours ni contestation, et à autoriser expressément l'utilisation et la diffusion de leur image (photos, vidéos, supports numériques) et des éléments de leur projet au titre du Hackathon.

Les finalistes sélectionnés pour le pitch oral s'engagent également à présenter leur projet à la date de convocation du jury, à être présents à la cérémonie de remise des prix, ainsi qu'à assister aux formations prévues dans le cadre du concours.

## **12. Dispositions finales**

La participation au Hackathon implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. Tout cas non prévu fera l'objet d'une décision particulière du comité d'organisation. Pour toute question ou clarification, les candidats peuvent contacter le service Hackathon à l'adresse suivante : [infocdc@cdc.tn](mailto:infocdc@cdc.tn) ou par téléphone au 29 90 40 80.